

Note introductive

Atelier de réflexion pour l'action *ARPA n°1 sur Employabilité et enjeux locaux* **L'université intrapreneuriale clef de l'employabilité**

Animateur : Georges Hénault, professeur émérite de l'université d'Ottawa

Nombre d'universités à travers le monde francophone ont opté pour une approche intrapreneuriale qui se caractérise notamment par une culture de prise en compte des attentes de ses principales parties prenantes que sont, entre autres, au plan interne les étudiants et au plan externe les acteurs du marché du travail.

Un nécessaire rapprochement entre ces deux mondes que sont les établissements d'enseignement supérieur et les employeurs (privés, publics, à but non lucratif) ne peut s'opérer efficacement que sur la base d'une crédibilité et d'une confiance réciproques. Or le monde du travail reproche à l'université son manque d'ouverture sur la société (le syndrome de la tour d'ivoire) à cause duquel la formation serait inadéquate. D'un autre côté, il faut reconnaître que les employeurs ont beaucoup de difficultés à formuler clairement leurs besoins actuels et futurs en savoir, habiletés et compétence. Ce double constat d'incompréhension mutuelle s'applique-t-il à la Côte d'Ivoire ?

Comment alors assurer une meilleure adéquation entre ces deux mondes, ces deux cultures ? L'université intrapreneuriale (UI) a déjà pris conscience d'un incontournable changement à opérer au niveau interne touchant plus particulièrement les fonctions professorales (enseignement et recherche) abordées dans deux autres ateliers. Au plan externe, une stratégie d'information, de consultation et de concertation avec les parties prenantes principales devient essentielle pour effectuer de rapprochement source potentielle de respect mutuel.

La création d'entreprises par le biais d'incubateurs impliquant conjointement les secteurs universitaires, privés et étatiques (centre de recherche par exemple) est certes une partie de la solution au problème du chômage des jeunes sans être pour autant une panacée. L'état des relations entre le monde de l'entreprise au sens large incluant les organisations intermédiaires et celui de l'université favorise-t-il la mise en place de tels projets conjoints en Côte d'Ivoire ?

L'Etat ivoirien exerce-t-il un rôle d'adjuvant pour catalyser un tel rapprochement par un encadrement réglementaire et juridique idoine (statut d'étudiant-entrepreneur ainsi que rémunération, des stages et incitations fiscales par exemple) ?